

Centre Nautique Chaumont Choignes



Responsables: Lebreton Olivier 06 88 97 23 50

Chane Gisèle 03 25 01 53 85 (heures des repas)

« Double Régional Slalom – 03 et 04 Octobre 2009 »

Le club de Chaumont/Choignes est heureux de vous inviter à son double régional slalom, qui aura lieu le **samedi 03 et dimanche 04 octobre 2009 à Choignes**.

Inscriptions: Elles devront parvenir au plus tard avant le mardi 29 septembre 2009 à :

Mr Romain CHANE 5 rue du Guet 52000 LAHARMAND bechane@wanadoo.fr

Attention pour des questions d'organisation et d'horaires, la course du samedi sera limitée à 130 inscrits, doublage autorisé.

Tarif d'inscription : 3€ par embarcation et par course, **5**€ pour les 2 courses, chèque à l'ordre du CNCC

R1: Olivier LEBRETON

Juge arbitre: Jérémy MARCHAND

N'oubliez pas lors de vos inscriptions de faire 1 ou 2 fiches d'inscriptions suivant si vous participez à 1 ou 2 courses.

Horaires de la manifestation :

Samedi 03 Octobre 2009:

10h30 à 12h30 : Confirmation sur place ou par tel au 06.88.97.23.50 pour <u>les</u>

courses du samedi et du dimanche

13h45 : Réunion de juges course du samedi et retrait des dossards

14h00 : Démonstration

14h45 : 1^{er} départ 1 seul groupe (ouvreurs et invités, C1H, K1D, C2H, K1H, C1D, C2M, C2D) suivi de la 2 ème manche

Dimanche 04 Octobre 2009:

09h00 : Réunion de juges course du dimanche et retrait des dossards

09h15 : Démonstration

10h00 : Départ 1^{er} groupe (1^{ère} manche ouvreurs et invités, C1H, K1D, C2H, C2D)

13h00 : Départ 2 ème groupe (C1D, K1H, C2M suivi de la 2ème manche ouvreurs et

invités)

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction du nombre de compétiteurs

Hébergements:

- Possibilité de camper sur place gratuitement en amont du bassin.
- Hôtel Formule 1 Chaumont: 08.91.70.52.20

Rappel du règlement :

- Licence 2010 en règle avec certificat médical
- Règles de sécurité FFCK pour le matériel individuel et le bateau
- Pagaie <u>verte eau vive</u> minimum
- De 3 à 12 bateaux : 1 juge
- A partir de 13 bateaux : 2 juges

Les juges devront être non compétiteurs, licenciés et posséder un livret de juge.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE!